

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 36 (1910)
Heft: 23

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ART. 2.

Les bases de la soumission sont les suivantes :

- a. La convention ou contrat d'ouvrage et les conditions générales et spéciales.
- b. Le formulaire de soumission contenant la désignation des travaux, l'indication des quantités approximatives des ouvrages et la série en blanc des prix d'unité.
- c. Les plans et éventuellement les modèles et échantillons jugés nécessaires.
- d. Le résultat des recherches, examens ou études antérieurs auxquels il aurait été procédé.

ART. 3.

L'objet de la soumission sera décrit de telle sorte que les concurrents soient en mesure de se rendre compte le mieux possible de la nature des ouvrages à exécuter et des obligations qui leur sont imposées, et de pouvoir ainsi présenter leurs offres en connaissance de cause.

L'examen des bases de la soumission doit être largement facilité aux concurrents ; il leur en sera si possible remis des copies dont les frais peuvent être mis à leur charge.

ART. 4.

Si le maître entend se réserver la faculté de répartir à son gré les travaux entre plusieurs entrepreneurs, ce qui est désirable en cas d'adjudications importantes, il doit dans la règle en faire mention dans l'avis de mise en soumission.

ART. 5.

Le délai de dépôt des soumissions sera indiqué exactement et fixé de telle sorte que les concurrents disposent d'un temps suffisant pour étudier les bases de la soumission et rédiger leurs offres.

Les avis de mise en soumission doivent recevoir une publicité suffisamment étendue.

ART. 6.

Par le dépôt de leurs offres, les concurrents déclarent adhérer à toutes les clauses de la soumission ; sauf prescription contraire, ils restent liés par ces offres pendant trois semaines dès le terme de dépôt.

Les prix d'unité indiqués dans la série par les concurrents le seront à l'exclusion absolue de toutes modifications, adjonctions ou réserves ; il leur est loisible par contre de présenter en annexe spéciale les vœux ou observations qu'ils jugeraient devoir formuler.

Les erreurs de calcul évidentes que contiendraient les soumissions sont à corriger par le maître.

Les ouvrages de même nature répartis entre plusieurs concurrents pourront être payés à un prix uniforme basé sur la moyenne de leurs soumissions.

Au surplus, il ne pourra être apporté aucune modification aux soumissions déposées ; dans les soumissions publiques, des modifications ne sauraient être acceptées par le maître ou provoquées par lui.

Aucune soumission ne doit être ouverte avant le délai de dépôt fixé et aucune communication faite sur les prix offerts.

ART. 7.

Lors de soumissions restreintes, il sera alloué une indemnité, fixée par avance, aux concurrents qui auraient l'obligation

d'élaborer eux-mêmes des projets ou des plans, ou de faire établir des modèles et des échantillons spéciaux.

En fixant l'indemnité, il sera stipulé si, et en quelle mesure, le maître, par le paiement de celle-ci, devient propriétaire ou acquiert le droit de disposer de ces plans, modèles et échantillons.

ART. 8.

Il ne sera pas tenu compte des soumissions :

- a. non conformes aux prescriptions de la mise en adjudication ou déposées après délai ;
- b. dont la teneur et les échantillons l'accompagnant ne répondent pas au but ;
- c. dont les prix stipulés sont en disproportion telle avec la valeur de l'ouvrage qu'une exécution correcte ne saurait en être attendue ;
- d. qui témoignent d'expérience ou d'aptitudes insuffisantes ou revêtent le caractère de concurrence déloyale.

ART. 9.

L'adjudication ne doit être prononcée qu'en faveur d'entrepreneurs présumés possédant l'expérience et les aptitudes techniques ou professionnelles voulues et disposant de ressources financières suffisantes.

Les travaux seront autant que possible, et lorsqu'il le semblera justifié, adjugés directement aux entrepreneurs en mesure de pourvoir eux-mêmes à l'exécution.

ART. 10.

L'adjudication sera prononcée dans la règle à bref délai, autant que possible dans les trois semaines qui suivent le dépôt des soumissions.

ART. 11.

Le maître procède à l'adjudication sans être lié par les offres les plus basses ; il n'est tenu à aucune explication de ce chef.

Il reprend sa liberté d'action si la mise en soumission n'a pas donné un résultat acceptable.

Les noms des adjudicataires seront communiqués aux concurrents évincés. A moins de disposition contraire, le résultat sommaire de la soumission sera tenu à la disposition de tous les concurrents pendant deux semaines après cette communication.

Accepté par l'assemblée des délégués de la S. S. d. I. & A. du 10 juillet 1910.

BIBLIOGRAPHIE

Der Talsperrenbau (Construction des barrages-réservoirs) par P. Ziegler. 1 volume de 392 pages avec 314 figures. 2^{me} édition. Editeur : *Wilhelm Ernst & Fils, Berlin*. — Prix broché 20 mk., relié 21,50 mk.

Cette importante ouvrage constitue un traité complet de la construction des digues ou barrages destinés à former un lac artificiel.

La première section concerne les travaux préliminaires indispensables.

La deuxième partie est consacrée à la description des types divers de barrages : digues en terre homogènes ou à

noyau imperméable, murs maçonnés, digues métalliques ou en béton armé. Cette section, très détaillée, offre un grand nombre d'illustrations et d'exemples.

L'auteur énumère ensuite les appareils divers de prise d'eau et les déversoirs de trop plein.

La quatrième section, d'une grande importance, se rapporte aux divers modes de calcul des murs-barrages, résistants par gravité ou travaillant en voûte. L'auteur passe en revue également les expériences faites sur des modèles de murs; elles semblent démontrer que si la loi du trapèze n'est pas absolument exacte, son application au calcul d'un mur-barrage n'offre guère d'inconvénients.

M. Ziegler insiste sur le danger d'une trop grande variation de la position des courbes de pression, même à l'intérieur du tiers central des assises, pour le réservoir plein ou vide. Ce danger, résultant de l'application aux maçonneries des lois de Wöhler, n'avait pas encore été signalé. Nous ne croyons pas qu'il faille en exagérer l'importance, étant donné le faible taux de travail auquel sont soumis les murs-barrages.

L'influence des variations de température, indiquée aussi par l'auteur, mérite tout autant d'attirer l'attention.

Ce chapitre est donc très complet; cependant nous aurions voulu y trouver la méthode de calcul théorique la plus rigoureuse, due à Maurice Lévy; rappelons que l'application de cette méthode est obligatoire en France, au même titre que celle de Bouvier, citée dans l'ouvrage.

Les deux dernières sections sont consacrées à la description de quelques barrages et digues remarquables, puis aux effets de la destruction de certaines de ces constructions.

Le volume se termine par une bibliographie très étendue.

En résumé, ce travail est des plus instructifs et nous en recommandons l'étude attentive à tout ingénieur ayant un lac artificiel à établir.

N. S.

Statistik der Elektrizitätswerke in Oesterreich, édition des « Elektrotechnischen Vereins in Wien », Vienne, Theobaldgasse 12. — Prix franco K. 2.50.

Cette statistique, arrêtée au 1^{er} juillet 1910, comprend environ 700 installations qui alimentent plus de 1500 villes et villages. Elle mentionne le nom des propriétaires et leur adresse, le nombre d'habitants des contrées desservies, plus tous les renseignements techniques désirables.

Traité de physique, par O.-D. Cwolson, professeur ordinaire à l'Université de St-Pétersbourg, traduit par E. Davaux, ingénieur de la marine. Tome III, 2^{me} fascicule: Thermodynamique générale. Fusion. Vaporisation. 206 figures dans le texte. — Paris 1910, Librairie Scientifique A. Hermann & fils. Prix, broché: Fr. 11,—.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs, à plusieurs reprises, de cet ouvrage qui est actuellement entre les mains de toutes les personnes qui se livrent à une étude quelque peu approfondie de la physique: nous nous bornons donc à signaler ce fascicule. Comme dans les précédents, l'auteur y fait mention des plus récents travaux théoriques et expérimentaux.

Beton-Kalender. Taschenbuch für den Beton u. Eisenbetonbau. 1911, 4^{me} année, 2 vol. — Berlin, W. Ernst & fils, éditeur. Prix: M. 4.—.

Statik für Baugewerkschulen und Baugewerkmeister, von Karl Zillich. Erster Teil: *Graphische Statik*. Zweiter Teil: *Festigkeitslehre*. — Berlin, W. Ernst & fils, éditeur. Prix: M. 4.—.

Fragments d'architecture neuchâteloise aux XVI^{me}, XVII^{me} et XVIII^{me} siècles, par L. Reutter, architecte. II^{me} série, publiée par la Société neuchâteloise d'histoire et d'archéologie. — Neuchâtel, imprimerie Attinger frères. Un volume de 18 pages de texte et 46 planches, dont 4 en couleurs.

Nous extrayons de la préface que M. Philippe Godet a mise en tête de ce très bel ouvrage, les lignes suivantes:

« M. L. Reutter, au cours de sa longue carrière d'architecte, a recueilli, dans toutes les régions du pays de Neuchâtel, une foule de documents. La seconde série qu'il nous donne aujourd'hui (la première est de 1879) est loin d'avoir épuisé la collection de dessins que contiennent ses albums, et il pourrait au besoin nous en offrir une troisième série.

» Mais à chaque jour suffit son plaisir. Goûtons aujourd'hui celui de feuilleter et d'étudier ce recueil si instructif, où l'auteur s'est attaché surtout à rendre ses « motifs » avec une exactitude et une précision documentaire; apprenons, s'il nous faut l'apprendre, à admirer ces catelles peintes avec une si savoureuse fantaisie; ces jolies fenêtres à meneaux; ces baies en « anse de panier », ces façades d'une heureuse irrégularité; ces cartouches où figurent des armoiries finement taillées dans notre pierre jaune; ces boiseries élégamment sculptées; ces portes, ces cheminées que le tailleur de pierre décorait avec un art à la fois naïf et sûr...

Tunnel du Loetschberg.

Longueur: 14 536 m.

Etat des travaux au 31 octobre 1910.

	Galerie de base.		Côté Nord Kandersteg		Côté Sud Goppenstein		Total des 2 côtés
Longueur au 30 septembre 1910	. . .	m.	5904	6146	12050		
» au 31 octobre 1910	. . .	»	6166	6315	12481		
» exécutée en octobre 1910	. . .	»	262	169	431		
Température du rocher à l'avancement.	°C.		22,6	33	—		
Volume d'eau sortant du tunnel	. l.-sec.		295	62	—		

Observations.

Côté nord. La galerie de base a traversé le granit riche en quartz contenant des intrusions d'aplite et des parties de quartz porphyrique. La roche est complètement compacte et irrégulièrement fissurée.

On a percé à la perforation mécanique, avec cinq perforatrices à percussion Meyer en fonction, 262 m. de galerie de base, ce qui donne un progrès moyen de 3,45 m. par jour de travail.

Côté sud. La galerie de base a traversé le granit riche en quartz de formation en partie aplitique et pegmatite avec des intrusions de quartz porphyrique. La roche est compacte et irrégulièrement fissurée.

La galerie de base a été percée à la perforation mécanique sur une longueur de 169 m., ce qui donne un progrès moyen de 5,45 m. par jour de travail. Quatre perforatrices à percussion Ingersoll étaient en marche.